



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

Direction départementale
des territoires et de la mer

Saint-Brieuc, le 10 avril 2019

Service environnement

Affaire suivie par :
Claire TREHET
Tél : 02.96.62.47.76.
Fax : 02.96.33.29.05
claire.trehet@cotes-
darmor.gouv.fr

Projet d'arrêté autorisant des mesures de stérilisation d'œufs de goélands argentés (*Larus argentatus*), de goélands bruns (*Larus fuscus*) et de goélands marins (*Larus marinus*) sur la commune nouvelle de DINAN

Note de présentation

La commune nouvelle de DINAN souhaite s'engager dans une démarche de stérilisation des œufs de goélands. En 2015, elle a commandé auprès du Groupe d'études ornithologiques des Côtes-d'Armor, un état des lieux de la population nicheuse de goélands de la ville, afin de recenser et localiser précisément les couples de goélands nicheurs, et de connaître les préconisations visant à orienter la gestion de ces populations.

Les actions de stérilisation ciblent certains secteurs de la ville. Le mode opératoire prévoit la pulvérisation d'un produit à base d'huile végétale et d'agents actifs, inoffensif pour les oiseaux. Ces mesures sont prévues à compter de la date de signature de l'arrêté et pour trois ans.

En application de l'article L. 120-1-1 du code de l'environnement concernant la mise en oeuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions individuelles à l'environnement, le projet d'arrêté est consultable exclusivement sur le site internet de la préfecture pendant 15 jours, du 10 avril au 25 avril 2019. L'ensemble du dossier de demande est également consultable à la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor.

Les observations éventuelles du public peuvent être transmises via le formulaire électronique disponible sur le site. Elles peuvent également être adressées par voie postale à la direction départementale des territoires et de la mer - service environnement – (Mme TREHET / M. LE FOL) –1, rue du Parc – CS 52256 – 22022 SAINT-BRIEUC cedex.